

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 33-21-10-2011- 2

L'an deux mil onze, le vendredi 21 octobre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de LUZERET, dûment convoqué le lundi 17 octobre 2011
S'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M Didier ROLLET, maire,

Présents : Mmes HERMANCE Josette, MOULIN Delphine, CHATONNET Christine, MM. ROLLET Didier,
MOULIN Gilles, VIOLET Benoît, LALOGÉ Eric

Absents : Mme PARRINGTON Marjolaine (excusée, donne procuration à Mr Violet), Mrs. NELZIN Richard,
PELLERIN François (excusé), CONSCIENCE Bernard (excusé),

Secrétaire : MOULIN Delphine

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 07 – votants : 08

Objet => PROJET LIGNE GRANDE VITESSE Paris-Orléans-Clermont Lyon

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération Castelroussine concernant le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL). Après examen de divers documents, **le Conseil Municipal décide de s'associer au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine, et DEMANDE :**

- un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre
- la confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris
- la prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France
- la prise en compte dans ce projet de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis
- l'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont-Ferrand et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers
- l'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,
Le Maire,
M. Didier ROLLET

Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture

Le : 25 OCT. 2011
Publié, affiché ou notifié le mardi 25 octobre 2011
Le Maire,

